

A.B. INGENIERIE

**Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros**

**Siège social : 21, rue du Hanipet, 49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU
411 261 563 RCS ANGERS**

ACTE SOUS SIGNATURES PRIVEES EXPRIMANT LE CONSENTEMENT DE TOUS LES ASSOCIES

Les soussignés :

-La société SARL V.O.P CONCEPT

Représentée par son gérant : Monsieur François ROBERT-GONNORD,

Propriétaire en pleine propriété de 11 250 actions

- La société SARL AJ5R CONCEPT,

Représentée par son gérant : Monsieur Antoine GATINEAU

Propriétaire en pleine propriété de 7 500 actions

Soit un total de 18 750 actions

Sur les 18 750 actions composant le capital social de la société A.B. INGENIERIE.

Sont les seuls associés de la société A.B. INGENIERIE et peuvent prendre des décisions collectives dans un acte unique mais sous réserve qu'elles soient prises à l'unanimité conformément aux stipulations de l'article 22 des statuts de la société A.B. INGENIERIE aux termes duquel « *Les décisions collectives sont prises, au choix du Président en assemblée générale ou résultent du consentement des associés exprimé dans un acte sous signature privée.* »

Il est rappelé que les présentes décisions ont pour ordre du jour :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement de la Directrice Générale démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En conséquence, les associés ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés, prenant acte de la démission de la société 4M CONCEPT de son mandat de Présidente à compter du 31 mars 2025 à minuit, décident de nommer en qualité de nouveau Président, à compter du 1^{er} avril 2025 pour une durée indéterminée :

la société V.O.P CONCEPT, SARL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 73 Fontaine Brûlons Saint Sylvain d'Anjou 49480 VERRIERES EN ANJOU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 891 660 581 RCS ANGERS.

La société V.O.P CONCEPT a fait savoir par avance qu'elle accepterait les fonctions de Présidente de la Société qui lui sont ainsi confiées, ayant précisé satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice desdites fonctions.

Paraphe Paraphe
 

DEUXIEME DECISION

Les associés, prenant acte de la démission de la société V.O.P CONCEPT de son mandat de Directrice Générale à compter du 31 mars 2025 à minuit décident de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, à compter du 1^{er} avril 2025 pour une durée indéterminée :

la société AJ5R CONCEPT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 137 Les Gaudines 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 935 127 449 RCS ANGERS.

Conformément aux dispositions des statuts, la société AJ5R CONCEPT disposera des mêmes pouvoirs de direction et de représentation que la Présidente.

La société AJ5R CONCEPT a fait savoir par avance qu'elle accepterait les fonctions de Directrice Générale de la Société qui lui sont ainsi confiées, ayant précisé satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME DECISION

Les associés décident de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

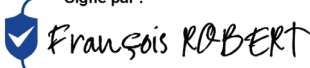
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé après lecture des associés.

La société V.O.P. CONCEPT¹
Représentée par son gérant
Monsieur François ROBERT
31/03/2025

Bon pour acceptation des fonctions de
Président

La société AJ5R CONCEPT²
représentée par son gérant
Monsieur Antoine GATINEAU
31/03/2025

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur
Général

Signé par :

8CDE29C4FE3C4FC...

Signé par :

22F9E06E58E9438...

¹ Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »

² Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »